

A 006 150720

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de HURE,

Vu le code de la famille et de l'action sociale, et notamment l'article 138,  
Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,  
Vu la délibération n°20200403290520 du 29 mai 2020 (annulée et remplacée suite erreur matérielle) par laquelle le Conseil Municipal a désigné ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,  
Vu la proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Gironde,

### **ARRETE**

**Article 1 :** Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de HURE pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- en qualité de représentant des associations pour l'insertion et de lutte contre l'exclusion :  
Chantal PICON
- en qualité de représentant des associations familiales :  
Monique VIGNAU
- en qualité de représentant des associations de retraités et des personnes âgées :  
Jean PINGUET
- en qualité de représentant des associations de personnes handicapées :  
Michel CHIARADIA

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Au représentant de l'Etat
- Aux associations concernées
- Aux intéressés

Fait à HURE, le 15 juillet 2020.

Le Maire,  
Mylène MORIN.

